

## AVIS DE MARCHÉ

### SECTION I : POUVOIR ADJUDICATEUR

**I.1) Nom et adresses :** Mairie d'Aix en Provence, point(s) de contact : Isabelle CALABRO, A l'attention de M. CHAZEAU Maurice - Direction des Marchés Publics - Hôtel de Ville - 2ème étage - CS 30715, F - 13616 Aix-en-Provence cedex 1, Tél : +33 442919532, courriel : [calabroi@mairieaixenprovence.fr](mailto:calabroi@mairieaixenprovence.fr), Fax : +33 442919177  
Code NUTS : FR824

**Adresse(s) internet :**

Adresse principale : <http://www.aixenprovence.fr>

Adresse du profil d'acheteur : <https://www.achatpublic.com/sdm/ent/gen/index.jsp>

**I.2) Procédure conjointe**

**I.3) Communication :**

Les documents du marché sont disponibles gratuitement en accès direct non restreint et complet, à l'adresse : [https://www.achatpublic.com/sdm/ent/gen/ent\\_detail.do?PCSLID=CSL\\_2017\\_06A3ajz61U&v=1&selected=0](https://www.achatpublic.com/sdm/ent/gen/ent_detail.do?PCSLID=CSL_2017_06A3ajz61U&v=1&selected=0)

**Adresse à laquelle des informations complémentaires peuvent être obtenues :** le ou les point(s) de contact susmentionné(s).

**Les offres ou les demandes de participation doivent être envoyées :** par voie électronique via :

[https://www.achatpublic.com/sdm/ent/gen/ent\\_detail.do?PCSLID=CSL\\_2017\\_06A3ajz61U&v=1&selected=0](https://www.achatpublic.com/sdm/ent/gen/ent_detail.do?PCSLID=CSL_2017_06A3ajz61U&v=1&selected=0), au(x) point(s) de contact susmentionné(s).

La communication électronique requiert l'utilisation d'outils et de dispositifs qui ne sont pas généralement disponibles. Un accès direct non restreint et complet à ces outils et dispositifs est possible gratuitement à l'adresse : [https://www.achatpublic.com/sdm/ent/gen/ent\\_detail.do?PCSLID=CSL\\_2017\\_06A3ajz61U&v=1&selected=0](https://www.achatpublic.com/sdm/ent/gen/ent_detail.do?PCSLID=CSL_2017_06A3ajz61U&v=1&selected=0).

**I.4) Type de pouvoir adjudicateur :** Autorité régionale ou locale

**I.5) Activité principale :** Services généraux des administrations publiques.

### SECTION II : OBJET

#### II.1) Etendue du marché

**II.1.1) Intitulé :** ACCORD-CADRE DE FOURNITURE, POSE, ENTRETIEN DE CLOTURES ET MATERIEL DE CLOTURES SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNE D'AIX EN PROVENCE.

Numéro de référence : 17CLOTURES

**II.1.2) Code CPV principal :** 34928200

**II.1.3) Type de marché :** Fournitures.

**II.1.4) Description succincte :** Les prestations à exécuter sont situées sur tout le territoire de la commune d'Aix-en-Provence : terrains communaux, espaces verts, terrains de sports, aire de jeux, etc. Elles comprennent la fourniture et la pose, (ou la fourniture seule pour le lot 1), de matériels de clôtures, mais aussi les remises en état et les diverses réparations des clôtures, portails et filets pare ballons.

**II.1.5) Valeur totale estimée**

**II.1.6) Information sur les lots :**

Ce marché est divisé en lots : oui.

Il est possible de soumettre des offres pour tous les lots.

Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit d'attribuer des marchés combinant les lots ou groupes de lots suivants : Néant.

#### II.2) Description

**II.2.1) Intitulé :** Clôtures, barrières et portillons en bois

Lot n° : 1

**II.2.2) Code(s) CPV additionnel(s) :**

34928200

44221300

**II.2.3) Lieu d'exécution :**

Code NUTS : FR824

Lieu principal d'exécution : Aix-en-Provence

**II.2.4) Description des prestations :** Clôtures, barrières et portillons en bois

**II.2.5) Critères d'attribution :**

Coût :

- Prix des prestations / Pondération : 55

- Valeur technique / Pondération : 45

**II.2.6) Valeur estimée :**

Valeur hors TVA : 400000 euros

**II.2.7) Durée du marché, de l'accord-cadre ou du système d'acquisition dynamique :**

Durée en mois : 48

Ce marché peut faire l'objet d'une reconduction : oui.

Description des modalités ou du calendrier des reconductions : L'accord-cadre est conclu pour une période initiale d'un (1) an à compter du 1er juillet 2017 ou de sa date de notification si celle-ci est postérieure. Il pourra être reconduit par tacite reconduction 3 fois 1 an, sauf décision contraire du pouvoir adjudicateur, sans pouvoir excéder le 30 juin 2021.

**II.2.9) Informations sur les limites concernant le nombre de candidats invités à participer**

**II.2.10) Variantes :**

Des variantes seront prises en considération : non.

**II.2.11) Information sur les options :**

Options : non.

**II.2.12) Informations sur les catalogues électroniques**

**II.2.13) Information sur les fonds de l'Union européenne :**

Le contrat s'inscrit dans un projet/programme financé par des fonds de l'Union européenne : non.

**II.2.14) Informations complémentaires**

**II.2) Description**

**II.2.1) Intitulé :** Clôtures, grilles, portillons et portails métalliques

Lot n° : 2

**II.2.2) Code(s) CPV additionnel(s) :**

34928200

45342000

44221300

45421148

**II.2.3) Lieu d'exécution :**

Code NUTS : FR824

Lieu principal d'exécution : Aix-en-Provence

**II.2.4) Description des prestations :** Clôtures, grilles, portillons et portails métalliques

**II.2.5) Critères d'attribution :**

Coût :

- Prix des prestations / Pondération : 55

- Valeur technique / Pondération : 45

**II.2.6) Valeur estimée :**

Valeur hors TVA : 1600000 euros

**II.2.7) Durée du marché, de l'accord-cadre ou du système d'acquisition dynamique :**

Durée en mois : 48

Ce marché peut faire l'objet d'une reconduction : oui.

Description des modalités ou du calendrier des reconductions : L'accord-cadre est conclu pour une période initiale d'un (1) an à compter du 1er juillet 2017 ou de sa date de notification si celle-ci est postérieure. Il pourra être reconduit par tacite reconduction 3 fois 1 an, sauf décision contraire du pouvoir adjudicateur, sans pouvoir excéder le 30 juin 2021.

**II.2.9) Informations sur les limites concernant le nombre de candidats invités à participer**

**II.2.10) Variantes :**

Des variantes seront prises en considération : non.

**II.2.11) Information sur les options :**

Options : non.

**II.2.12) Informations sur les catalogues électroniques**

**II.2.13) Information sur les fonds de l'Union européenne :**

Le contrat s'inscrit dans un projet/programme financé par des fonds de l'Union européenne : non.

**II.2.14) Informations complémentaires**

**SECTION III : RENSEIGNEMENTS D'ORDRE JURIDIQUE, ECONOMIQUE, FINANCIER ET TECHNIQUE**

**III.1) Conditions de participation**

### **III.1.1) Habilitation à exercer l'activité professionnelle, y compris exigences relatives à l'inscription au registre du commerce ou de la profession :**

Liste et description succincte des conditions : Pour présenter sa candidature, le candidat peut, soit utiliser les formulaires DC1 (lettre de candidature, désignation du mandataire par ses cotraitants) et DC2 (déclaration du candidat individuel ou du membre du groupement), soit répondre sur papier libre.

Dans un souci de simplification, il est conseillé d'utiliser les formulaires DC1 et DC2.

\*Les renseignements concernant la situation juridique de l'entreprise (article 48 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016) :

-Déclaration sur l'honneur pour justifier que le candidat n'entre dans aucun des cas mentionnés aux articles 45 et 48 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 (Interdictions de soumissionner obligatoires et générales et facultatives) et notamment qu'il est en règle au regard des articles L. 5212-1 à L. 5212-11 du code du travail concernant l'emploi des travailleurs handicapés (ou DC1).

### **III.1.2) Capacité économique et financière :**

Liste et description succincte des critères de sélection : \*Les renseignements concernant la capacité économique et financière de l'entreprise (article 44 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016) :

-Déclaration concernant le chiffre d'affaires global du candidat et, le cas échéant, le chiffre d'affaires du domaine d'activité faisant l'objet de l'accord-cadre, portant au maximum sur les trois derniers exercices disponibles en fonction de la date de création de l'entreprise ou du début d'activité de l'opérateur économique, dans la mesure où les informations sur ces chiffres d'affaires sont disponibles (ou remplir le DC2).

### **III.1.3) Capacité technique et professionnelle :**

Liste et description succincte des critères de sélection : \*Les renseignements concernant les capacités techniques et professionnelles de l'entreprise (article 44 du Décret n°2016-360 du 25 mars 2016) :

-Liste des principales prestations réalisées au cours des cinq dernières années, indiquant le montant, la date et le destinataire public ou privé (ou remplir le DC2). Les prestations sont prouvées par des attestations du destinataire ou, à défaut, par une déclaration de l'opérateur économique.

-Déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pendant les trois dernières années (ou remplir le DC2).

-Déclaration concernant l'outillage, le matériel et l'équipement technique dont le candidat dispose pour la réalisation de contrats de même nature (ou remplir le DC2).

### **III.1.5) Informations sur les marchés réservés**

#### **III.2) Conditions liées au marché**

##### **III.2.1) Information relative à la profession**

##### **III.2.2) Conditions particulières d'exécution**

##### **III.2.3) Informations sur les membres du personnel responsables de l'exécution du marché**

##### **III.2.4) Marché éligible au MPS**

La transmission et la vérification des documents de candidatures peut être effectuée par le dispositif Marché public simplifié sur présentation du numéro de SIRET : non.

## **SECTION IV : PROCEDURE**

### **IV.1) Description**

#### **IV.1.1) Type de procédure :** Ouverte

#### **IV.1.3) Information sur l'accord-cadre ou le système d'acquisition dynamique :**

Le marché implique la mise en place d'un accord-cadre avec un seul opérateur.

#### **IV.1.4) Informations sur la réduction du nombre de solutions ou d'offres durant la négociation ou le dialogue**

#### **IV.1.6) Enchère électronique**

#### **IV.1.8) Information concernant l'accord sur les marchés publics (AMP) :**

Le marché est couvert par l'accord sur les marchés publics : oui.

### **IV.2) Renseignements d'ordre administratif**

#### **IV.2.1) Publication antérieure relative à la présente procédure**

#### **IV.2.2) Date limite de réception des offres ou des demandes de participation :** 07/03/2017 à 12 h 00

#### **IV.2.3) Date d'envoi estimée des invitations à soumissionner ou à participer aux candidats sélectionnés**

#### **IV.2.4) Langue(s) pouvant être utilisée(s) dans l'offre ou la demande de participation :**

Français.

#### **IV.2.6) Délai minimal pendant lequel le soumissionnaire est tenu de maintenir son offre :**

Durée en mois : 4 (à compter de la date limite de réception des offres).

#### **IV.2.7) Modalités d'ouverture des offres :**

Date : 08 mars 2017 à 08 h 00

## SECTION VI : RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

### VI.1) Renouvellement :

Il s'agit d'un marché renouvelable.

Calendrier prévisionnel de publication des prochains avis : Fin 4ème trimestre 2020 / début 1er trimestre 2021.

### VI.2) Informations sur les échanges électroniques

#### VI.3) Informations complémentaires :

Le dossier de consultation des entreprises est disponible uniquement par voie dématérialisée :

[https://www.achatpublic.com/sdm/ent/gen/ent\\_detail.do?PCSLID=CSL\\_2017\\_06A3ajz61U&v=1&selected=0](https://www.achatpublic.com/sdm/ent/gen/ent_detail.do?PCSLID=CSL_2017_06A3ajz61U&v=1&selected=0) (aucun retrait sur place, aucune demande d'envoi du dossier sur support papier ou physique électronique ne sont autorisés).

La ville d'Aix-en-Provence attire l'attention du candidat sur le fait qu'il est de sa responsabilité de déclarer des coordonnées valides. L'adresse e-mail indiquée pour le téléchargement sera la seule adresse utilisée pour informer le candidat des éventuelles modifications et transmettre les compléments d'information lors de la consultation. En l'absence de la saisie d'une adresse électronique opérante, l'opérateur économique ne pourra se prévaloir à l'encontre de la ville d'Aix en Provence d'un défaut d'information ou d'un défaut de formalité requise et des conséquences en résultant.

Conditions de remise des plis : sur support papier par dépôt sur place ou envoi en RAR (VILLE D'AIX EN PROVENCE - Direction des Marchés Publics - Hôtel de Ville - 2ème étage - CS 30715 - 13616 Aix-en-Provence cedex 1, horaires 8:00 - 12:00/13:30 -16:30) ou transmission électronique via le lien internet

[https://www.achatpublic.com/sdm/ent/gen/ent\\_detail.do?PCSLID=CSL\\_2017\\_06A3ajz61U&v=1&selected=0](https://www.achatpublic.com/sdm/ent/gen/ent_detail.do?PCSLID=CSL_2017_06A3ajz61U&v=1&selected=0).

Les plis sont « hors-délai » si leur téléchargement se termine après la date et heure limite. Seule la bonne fin de transmission d'un dossier complet générera l'accusé réception valant attestation de dépôt.

Le candidat doit prendre ses dispositions en fonction de la taille des plis et de la vitesse de sa connexion (sans ADSL, transmettre 10 Mo demande une heure avec un modem analogique de 56K à vitesse nominale).

Conformément à l'article 53 I, les candidats ne sont pas tenus de fournir les documents justificatifs et moyens de preuve que la ville d'Aix en Provence peut obtenir directement par le biais d'un système électronique de mise à disposition d'informations administré par un organisme officiel ou d'un espace de stockage numérique, à condition que figurent dans le dossier de candidature toutes les informations nécessaires à la consultation de ce système ou de cet espace et que l'accès à ceux-ci soit gratuit.

De plus, conformément à l'article 53 II, les candidats ne sont pas tenus de fournir les documents justificatifs et moyens de preuve qu'ils ont déjà transmis à la ville d'Aix en Provence dans le cadre d'une précédente consultation et qui demeurent valables.

### VI.4) Procédures de recours

#### VI.4.1) Instance chargée des procédures de recours :

Tribunal Administratif de Marseille, 22, 24, Rue de Breteuil, F - 13281 Marseille cedex 06, Tél : +33 491134830, courriel : [greffe.ta-marseille@juradm.fr](mailto:greffe.ta-marseille@juradm.fr), Fax : +33 491811387, adresse internet :

<http://marseille.tribunaladministratif.fr>

#### VI.4.2) Organe chargé des procédures de médiation :

Comité Consultatif Interrégional de Règlement Amiable des Litiges (CCIRAL), Préfecture de la région Provence Alpes Côte d'Azur - Secrétariat général pour les affaires régionales - Place Félix-Baret - CS 80001, F -

13282 Marseille cedex 06, Tél : +33 491156374, courriel : [catherine.pietri@paca.pref.gouv.fr](mailto:catherine.pietri@paca.pref.gouv.fr), Fax : +33 491156190, adresse internet : <http://paca.pref.gouv.fr>

#### VI.4.3) Introduction de recours

#### VI.4.4) Service auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus sur l'introduction de recours :

Greffe du Tribunal Administratif de Marseille, 22, 24, Rue de Breteuil, F - 13281 Marseille cedex 06, Tél : +33 491134813, courriel : [greffe.ta-marseille@juradm.fr](mailto:greffe.ta-marseille@juradm.fr), Fax : +33 491811387, adresse internet :

<http://marseille.tribunal-administratif.fr>

#### VI.5) Date d'envoi du présent avis : 30 janvier 2017